



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mars 2026 à 11 h 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars à 11 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 16 mars 2026

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, RAVARD Alexandra, CHOYEAU Françoise, REY Pascale, HAY Virginie, GUILLON Cathy, CHABIRAND Fanny, Messieurs HENRIET Christian (Maire), GABORIAU Sébastien, PHELIPEAU Grégoire, CHARNOLE David, GUILMINEAU Christian, GUIGNARD Florent, GRAULIER Laurent, BARDE Mickaël

Était secrétaire : Monsieur PHELIPEAU Grégoire

Votants : 15 votants

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2026
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Élection du Maire
4. Détermination du nombre d'adjoints à élire
5. Élection des adjoints
6. Délégation de compétences au Maire
7. Indemnités du Maire et des adjoints
8. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2026

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 16 février 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à la majorité (14 pour – 1 abstention) le procès-verbal de la séance du 16 février 2026 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;

Il est décidé de nommer Monsieur PHELIPEAU Grégoire, secrétaire de séance.

3. Élection du Maire

Madame REY Pascale, en tant que conseillère municipale la plus âgée, prend la présidence de l'assemblée. Après avoir procédé à l'appel des membres présents et vérifié le quorum, Madame REY Pascale a rappelé les articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Messieurs BARDE Mickaël et GUIGNARD Florent ont été désignés assesseurs. Madame REY Pascale appelle tour à tour les conseillers à voter. Chaque conseiller présent se déplace dans l'isoloir puis dépose son bulletin dans l'urne sous la surveillance de Madame la présidente et des Messieurs les assesseurs. La procédure de dépouillement terminée, Madame REY Pascale proclame Monsieur HENRIET Christian, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux.

Monsieur HENRIET Christian prend la parole et remercie les anciens conseillers pour leur investissement tout au long du dernier mandat et plus particulièrement Monsieur THEBAULT André qui cède sa place après 37 années d'élus au service de la Mairie de Saint-Pierre-le-Vieux. Monsieur HENRIET Christian remercie également les nouveaux conseillers pour son élection. Monsieur le Maire présente la charte de l' élu local au nouveau Conseil Municipal avant de poursuivre l'ordre du jour.

4. Détermination du nombre d'adjoints à élire

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'adjoints de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Monsieur HENRIET Christian explique que malgré la possibilité d'avoir quatre adjoints sur la commune, historiquement il n'y a que trois élus à ces postes. Monsieur le Maire propose de créer trois postes d'adjoints pour la mandature à venir. Le conseil, à l'unanimité (15 pour), accepte de créer trois postes d'adjoints du Maire. L'éventualité d'un quatrième adjoint étant toujours possible si cela était nécessaire.

5. Élection des adjoints

Monsieur le Maire poursuit la procédure de cette élection en rappelant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Monsieur HENRIET Christian demande à l'assemblée si un candidat souhaite déposer une liste. Monsieur GABORIAU Sébastien vient lui soumettre sa candidature, en compagnie de deux autres adjoints. Cette unique candidature est donc soumise au vote de l'assemblée sous les mêmes conditions que l'élection du Maire. Suite à la procédure de dépouillement, Monsieur le Maire proclame Monsieur GABORIAU Sébastien, 1^{er} adjoint, Madame LEGER Marielle, 2^{ème} adjointe et Monsieur GUILMINEAU Christian, 3^{ème} adjoint.

6. Délégation de compétences au Maire

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante l'intérêt de donner certaines délégations au Maire. Ces attributions déléguées au Maire permettent de faciliter le fonctionnement de l'administration communale. Monsieur HENRIET Christian rappelle les délégations qui lui avaient été attribuées lors de la précédente mandature tout en précisant qu'il lui est obligatoire de rendre des comptes sur ces décisions au Conseil Municipal. Les élus ayant eu les documents de travail en amont de la réunion ont décidé d'octroyer à l'unanimité les mêmes délégations au Maire que lors de la précédente mandature.

7. Indemnités du Maire et des adjoints

Monsieur le Maire propose de conserver un système similaire aux précédentes mandatures afin de conserver la possibilité d'ajouter un nouvel adjoint si le besoin se fait ressentir. Le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 pour) accepte la proposition de Monsieur le Maire.

8. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire annonce aux nouveaux adjoints les dates de leurs premières interventions. Monsieur GABORIAU Sébastien répondra à une convocation à une réunion de Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise. Monsieur GUILMINEAU Christian sera lui concerné pour un contrôle de l'assainissement non collectif sur l'un des bâtiments de la commune ainsi que pour une réunion se déroulant à l'école du Marais Mouillé de Souil.

Monsieur HENRIET Christian demande également à Messieurs GABORIAU Sébastien et GUILMINEAU Christian de se déplacer rapidement à la boulangerie de Souil pour évoquer la mise en place d'une machine à pain.

Monsieur le Maire explique avoir demandé la présence d'un représentant de l'EPF et d'un représentant de Seeyousun lors de prochains conseils municipaux concernant des projets en cours d'étude. Monsieur HENRIET Christian en profite pour annoncer la date du prochain conseil municipal, à savoir le lundi 30 mars 2026 à 19h30.

Fin de Séance à 12 h 00

2026_03_22_01	Élection du Maire
2026_03_22_02	Détermination du nombre d'adjoint
2026_03_22_03	Élection des adjoints
2026_03_22_04	Délégations de compétences au Maire
2026_03_22_05	Indemnités du Maire et des adjoints

Le Secrétaire de séance,
PHELIPEAU Grégoire

Le Maire,
Christian HENRIET



